



Notre société est confrontée à des évolutions majeures du point de vue du développement durable, notamment dans le contexte d'une crise croissante du climat et de la biodiversité : abandon des combustibles fossiles au profit des énergies renouvelables, utilisation plus rationnelle de l'espace disponible dans les zones d'habitation au lieu d'un étalement diffus de l'habitat, formes plus durables d'une agriculture orientée vers les régions et allant jusqu'à l'agriculture biologique, priorité de l'économie circulaire et des processus de production respectueux de l'environnement, priorité à la mobilité active et aux localités et

quartiers urbains à circulation réduite, et bien d'autres choses encore.

Il s'agit ni plus ni moins d'un changement sociétal, d'une transition vers des formes plus durables de vie en commun, d'économie, d'utilisation des ressources et de l'espace ...

La question se pose donc de savoir comment notre société peut relever les défis et prendre les décisions qui en découlent et quel est le rôle des différents acteurs.

Le Congrès 2023 du Mouvement Ecologique constate que :

- notre **modèle social et économique actuel n'est pas durable** et repose sur une sorte de «croissance économique». «boule de neige» a pour condition préalable une croissance économique constante (entre autres pour financer le système social) ;
- la transition socio-écologique ne peut pas réussir uniquement grâce à des innovations techniques ou à des mécanismes purement économiques, mais suppose avant tout des décisions directionnelles politiques - la définition **de priorités indispensables au changement structurel** ;
- les **limites et les lois de la nature** constituent le cadre immuable de l'action humaine ;
- les **besoins des générations futures ou la solidarité mondiale** doivent guider notre action dans les processus de décision actuels ;
- en conséquence, l'État **ne peut pas mettre**

en discussion les objectifs à atteindre en matière de politique de protection du climat et de la biodiversité, mais les instruments permettant d'atteindre ces objectifs ;

- il faut toutefois que **les citoyens et les acteurs sociaux acceptent le bien-fondé**, l'efficacité et la compatibilité sociale des instruments ;
- en outre, **il est nécessaire de clarifier la question de savoir comment nous voulons vivre** : se diriger vers une consommation rapide et une augmentation des biens matériels, une croissance continue ... ou bien vers des valeurs de coopération, de solidarité, d'intérêt général

Selon le Mouvement Ecologique, une transition sociale et écologique ne peut réussir que si tous les acteurs de la société et chaque citoyen prennent leurs responsabilités à leur niveau.

C'est le rôle de la politique de définir le cadre politique nécessaire pour que le comportement écologique et durable des citoyens devienne la norme. Il en va de même pour la mise en place de condi-

tions-cadres concrètes dans le secteur économique.

Compte tenu de l'urgence de la crise climatique et de la crise de la biodiversité, la politique devra davantage emprunter la voie des dispositions légales et réglementaires.

Des incitations financières ou fiscales limitées dans le temps et d'autres instruments de l'économie de marché peuvent jouer un rôle important, mais, compte tenu de l'urgence de la gestion de la crise, ils doivent le cas échéant être considérés comme subordonnés ou complémentaires aux réglementations légales.

Cela ne dispense pas les citoyens de leur responsabilité personnelle. Cela concerne leur «comportement de consommation» personnel - par exemple dans le domaine de l'alimentation, de l'utilisation des ressources, de la mobilité - mais aussi l'exercice de leurs droits de citoyen pour intervenir et exiger ou soutenir des changements.

Le congrès du Mouvement Ecologique s'engage donc - en plus de réformes telles que celles de la réforme fiscale durable, de l'examen du budget de l'Etat à la recherche de subventions contre-productives, etc que :

- une politique d'information basée sur une approche factuelle et scientifique en amont des décisions politiques, qui présente également les limites naturelles, est une condition centrale pour faire accepter les décisions

pertinentes pour le développement durable ;

- **l'éducation politique** soit intégrée dans les domaines formels, informels et non formels afin de promouvoir la pensée en réseau, notamment par des méthodes actives et orientées vers des projets.
- **les institutions et les organes de l'État soient réformés** afin que les questions écologiques et d'avenir soient davantage prises en compte dans les discussions et les processus de décision ;
- **la concertation et la coopération interministérielles** soient définies comme une priorité du futur gouvernement, compte tenu de l'interdépendance des principaux défis sociaux. Ceci entre autres entre l'environnement et l'agriculture, la santé et la protection des consommateurs, l'aménagement du territoire et la planification communale, l'économie et le développement durable, l'environnement et la protection des consommateurs dans le domaine de l'économie circulaire ... ;
- **les conditions-cadres** soient mises en place pour que les processus de production et les comportements des consommateurs durables soient encouragés ou ne soient pas rendus plus difficiles (notamment par des signaux de prix erronés, le manque d'infrastructures) et que, dans ce contexte, les subventions nuisibles à l'environnement et au climat soient identifiées comme telles



et supprimées dans le cadre d'un «budget vert» ;

- Outre ces défis, les questions relatives à la définition d'une «bonne vie» soient thématiques et qu'un large échange de discussions à ce sujet soit assuré (p. ex. des localités à faible circulation et verdoyantes avec une vitesse de 20 / 30 km/h contre des places de stationnement et la priorité au transport individuel motorisé) ;
- **les acteurs économiques et syndicaux** s'ouvrent davantage aux questions écologiques, à l'organisation de l'avenir et à la société civile. Il leur incombe également la responsabilité d'adapter les acquis aux exigences actuelles dans le cadre des processus sociaux et de sensibiliser leurs membres aux principales décisions d'orientation. Une discussion ouverte et honnête des perspectives éventuellement différentes sur le chemin de cette transition s'impose
- **la compatibilité sociale et la répartition équitable des charges soient garanties dans toutes les décisions, condition essentielle à l'acceptation nécessaire ;**
- **les citoyens et surtout les jeunes et la société civile soient traités d'égal à égal et qu'ils soient davantage impliqués dans les processus de décision**, et ce au-delà des initiatives ponctuelles telles que le conseil citoyen pour le climat. Il s'agit également d'impliquer de manière beaucoup plus systématique la population non luxembourgeoise, qui ne dispose pas du droit de vote au niveau national ;
- **les citoyens utilisent leur pouvoir en s'engageant sur le plan personnel et social à leur niveau ou sur le plan local**, d'une part pour montrer ou exiger des moyens de changement « à la base », d'autre part pour

soutenir les acteurs politiques dans ce sens ;

- **chaque individu vit de manière responsable - valorise le courage politique** : chaque individu prend quotidiennement des décisions pour vivre de manière plus durable (moins de consommation de viande, aliments biologiques, transports en commun, ...) ou moins durable. Même s'il ne s'agit pas de lever un doigt accusateur, il faut agir de manière responsable. Mais c'est surtout à chacun, en tant que citoyen, de s'engager dans la société, dans les discussions de la vie privée, etc. de réclamer des changements et de soutenir les acteurs politiques qui agissent dans ce sens ainsi que les processus de réforme nécessaires.

Nous sommes également conscients que la plage de temps qui reste pour réduire les catastrophes liées au climat et à la biodiversité à un niveau supportable est très limitée.

La prochaine législature sera donc décisive en ce sens ! Les politiques doivent prendre des décisions d'orientation dans le sens du développement durable : toute autre approche serait criminelle envers les générations futures.

Luxemburg, 24.03.2023.

